

# Règlement

## Exposition Peinture Montbazens

23 au 28 juillet 2018

- 1 – Cette exposition d'art est organisée par l'Association Echiquier dont le siège social est au **3 chemin du Paradis à Montbazens (12220)**. Elle se déroulera du 23 au 28 juillet 2018 à la Salle des fêtes de Montbazens et ouverte de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- 2 – Cette exposition est ouverte à tous les peintres amateurs, toutes les techniques de peintures sont acceptées. Les œuvres seront soumises à un contrôle de principe à l'arrivée.
- 3 – Chaque œuvre sera impérativement étiquetée au dos et portera clairement et lisiblement :
  - Son titre
  - Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur
  - Son prix de vente
  - Éventuellement, la mention « réservé »Les œuvres seront convenablement et solidement encadrées et devront être équipées d'un système d'accroche fiable. Pour des raisons de sécurité, les œuvres sous verres avec des pinces ne seront pas acceptées. Si le tableau est inspiré d'une œuvre, il doit être mentionné le titre de celle-ci avec le nom de l'artiste. Le nombre d'œuvres exposées est limité à 5 par artiste, dimensions libres.
- 4 – Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de l'association Echiquier à l'adresse suivante : <http://echiquier-online.fr>  
La clôture des inscriptions se fera le 15 mai 2018 minuit.  
Le droit d'accrochage est fixé à 20€ par artiste payable par chèque établi au nom d'Echiquier.  
Le règlement et le bulletin d'inscription doivent être envoyés à l'adresse suivante :  
**Echiquier, 3 chemin du Paradis 12220 Montbazens** ou donné en main propre au plus tard le 31 mai 2018.  
Chaque exposant recevra pour sa propre communication, 5 affiches de l'exposition d'un format A2, 25 prospectus ainsi que 5 cartons d'invitation au vernissage.
- 5 – La réception des œuvres se fera le lundi 23 juillet 2018 à partir de 10h, à la salle des fêtes de Montbazens. Les artistes disposeront et accrocheront leurs œuvres directement sur les supports mis à leur disposition. Un vernissage aura lieu le mercredi 25 Juillet à 18H30.
- 6 – La responsabilité des organisateurs ne sera nullement engagée en cas de détérioration, de vol ou d'incendie à partir de la date du dépôt des œuvres jusqu'à la date de leur retrait. Le gardiennage sera assuré durant les heures d'ouverture de l'exposition par des bénévoles et exposants ou par leurs représentants.
- 7 – Les ventes se feront sous la responsabilité des auteurs, au tarif affiché.
- 8 – Les œuvres, même vendues, ne pourront pas être retirées ou décrochées avant la fin de l'exposition le 28 juillet 2018, 18h.
- 9 – Des cartes postales d'œuvres peintes seront proposées à la vente au profit des Restos du Cœur.
- 10 – La participation à cette exposition entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action ou recours.

